

Lieu historique national de Port au Choix (Terre-Neuve)
Tour de phare : pointe Riche

ÉNONCÉ DE VALEUR PATRIMONIALE

La tour de phare de la pointe Riche a été construite en 1892 sur les plans du ministère de la Marine et des Pêcheries. C'est Transports Canada qui a la garde du bâtiment, alors que le terrain et les bâtiments secondaires appartiennent à Parcs Canada. Consulter le rapport 91-36 du BEEFP.

Raisons de la désignation

La tour de phare de la pointe Riche a été désignée édifice reconnu en raison du thème particulier qu'elle évoque, de son emplacement et du cadre qui l'entoure, des éléments qui contribuent à faire d'elle un point de repère important et de sa conception aussi bien esthétique que fonctionnelle.

Située à l'extrémité de la péninsule de la pointe Riche, du côté de la mer, cette station balayée par les vents occupe une partie des terres qui forment la limite extrême du lieu historique national de Port au Choix et constitue un point de repère bien distinct dans la province.

La tour de forme polygonale est apparue en Europe à la fin du XVIII^e siècle, et c'est un modèle qu'on a continué d'utiliser au Canada jusque pendant le XX^e siècle pour les phares en maçonnerie, en bois ou en béton. La tour en bois hexagonale à fût tronconique de la pointe Riche s'inscrit dans cette tradition et constitue un bon exemple du modèle de phare adopté par le gouvernement fédéral pendant le mandat d'ingénieur en chef du colonel William Anderson au ministère de la Marine et des Pêcheries.

Cette importante station de phare côtière a vu le jour en 1871; la tour actuelle, construite en remplacement d'un premier phare, évoque encore aujourd'hui le thème de la sécurité maritime dans les couloirs de navigation du détroit de Belle-Isle.

Éléments caractéristiques

La valeur patrimoniale de cette tour de phare réside dans sa forme, ses matériaux, les détails de sa construction et le paysage alentour.

Cette tour se caractérise par la forme hexagonale et la silhouette tronconique de son fût, qui se termine par un léger évasement à la base de la lanterne, et par sa lanterne elle-même, qui s'impose à la vue. Seules la porte surmontée d'un petit fronton et quatre fenêtres enrichies d'un larmier et placées dans l'axe de l'escalier intérieur viennent interrompre les murs en bardeaux de bois d'aspect uniforme. La silhouette et la forme du bâtiment ainsi que les qualités se rapportant à la texture devront être respectées. La

combinaison saisissante du rouge et du blanc fait parfaitement ressortir la séparation entre le soubassement, le fût et la lanterne, et il importe que cela reste ainsi.

Il faudra s'abstenir de modifier la structure du bâtiment, composée d'une charpente en bois et de deux murs aveugles à ossature de bois reposant sur une fondation en béton, et employer les bons matériaux et détails en cas de réparations. On veillera également à empêcher la croissance de végétation et le dépôt de matières en décomposition au pied de la tour. Il est important que le métal soit toujours protégé par une couche de peinture en bon état. Il est recommandé de procéder régulièrement à des inspections et à des travaux d'entretien.

Il va falloir examiner les caractéristiques intérieures, puis repérer et préserver toutes les installations et tous les matériaux anciens qui subsistent.

Le balcon de veille de forme circulaire avec sa balustrade en tubes d'acier remplace l'ancien balcon, qui reprenait la forme hexagonale de la tour. La version actuelle respecte le caractère de l'ouvrage et mérite d'être préservée.

Les bâtiments secondaires situés à proximité ont une part importante dans le caractère particulier de la station de phare; il est donc recommandé de les conserver. Le terrain accidenté et balayé par les vents et l'aménagement paysager strictement utilitaire sont aussi des éléments à protéger, tout comme le caractère dominant de la tour et sa qualité de point de repère.

22 juin 1994